



## PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 3 décembre s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

### CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE 12

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Camille LACOMME, Louis AVEZAC, Claude GAU, Jacques DANFLOUS, Ingrid POMADE, Gisèle GALBOIS, Sandrine OUSSET-HAMNICH

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS

Marie-France DANFLOUS, Frédéric PEYRIGUER, Pascal CARRIBOU, Aurore DUPUY

Après approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la réunion du 17 octobre 2018, Jacques DANFLOUS est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

### Rappel de l'ordre du jour

OBJET	RAPPORTEUR
1- Remboursement achats bonbons Halloween – Sandrine Ousset-Hamnich	Le Maire
2- Remboursement rideaux de la maternelle – Marie-France Danflous	Le Maire
3- Demande de subvention aménagement rue du Bédiau et route de Sainte Germaine	Le Maire
4- Demande de subvention aménagement rue Vendôme et rue Maubé	Le Maire
5- Programme accessibilité des voiries 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> tranche	Le Maire
6- subvention Contrat de territoire 2019 – réfection toiture et façade de l'église	Le Maire
7- Etat d'assiette – coupes de bois 2019	Le Maire
8- Clôture de l'inscription au rôle de l'affouage	Le Maire
9 - Création poste d'adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	Le Maire
10- Régime indemnitaire	Le Maire
11 – Décision modificative	Le Maire
12 – Titularisation du poste d'adjoint administratif	Le Maire
13 – Renouvellement de la convention Gras Savoye	Le Maire
14 – Relevé de décisions	
15 – Questions diverses	

### 1 - Remboursement achats bonbons Halloween – Sandrine Ousset-Hamnich

Madame le Maire informe l'assemblée que des bonbons ont été achetés par Sandrine OUSSET-HAMNICH, pour le passage des enfants de l'ALAE à l'occasion d'Halloween et demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de 25,45€. Le montant de 25,45€ sera imputé sur le compte 6228 du budget principal de la commune. Ces explications entendues, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement de la dite somme.

### 2- Remboursement rideaux de la maternelle – Marie-France Danflous

Madame le Maire informe l'assemblée que des rideaux ont été achetés par Marie-France DANFLOUS, pour l'école maternelle et demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de 140.00€. Le montant de 140.00€ sera imputé sur le compte 6228 du budget principal de la commune. Ces explications entendues, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement de la dite somme.

### 3- Demande de subvention aménagement rue du Bédiau et route de Sainte Germaine

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement des rues du Bédiau et Ste-Germaine et notamment la création de trottoirs et cheminements piétons étudié par le SIVOM. Elle précise que les travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de travaux d'édilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

Il est rappelé que les travaux ne pourront être réalisés qu'après avoir eu une réponse des cofinancements demandés. Ce qui permettra d'établir un plan de financement précis qui sera alors soumis au vote du Conseil Municipal.

### 4- Demande de subvention aménagement rue Vendôme et rue Maubé

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement des rues Vendôme et rue Maubé et notamment la création de trottoirs et cheminements piétons étudié par le SIVOM. Elle précise que les travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de travaux d'édilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

Il est rappelé que les travaux ne pourront être réalisés qu'après avoir eu une réponse des cofinancements demandés. Ce qui permettra d'établir un plan de financement précis qui sera alors soumis au vote du Conseil Municipal.

### 5- Programme accessibilité des voiries 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranche

Madame le Maire rappelle qu'un dossier de mise en accessibilité des voiries a été déposé en 2016 au Conseil Départemental sur un phasage de 3 tranches. La première ayant été sollicitée avec les travaux de la rue Dauphine, il convient de solliciter les 2 suivantes pour les travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'engager les demandes.

### 6- Demande de subvention- réfection toiture et façade de l'église

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire la réfection d'une partie de la toiture, de l'enduit de la façade de l'église.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **92 523,56 € HT** correspondant aux devis présentés,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie pour mener à bien ce projet.

### 7- Etat d'assiette – coupes de bois 2019

Madame le Maire rappelle que l'aménagement forestier en cours (2014/2033) propose un Etat d'assiette annuel et qu'il appartient au conseil municipal de « l'arrêter » suite aux propositions de l'ONF

Le suivi actuel de l'état d'assiette des coupes de bois réalisées depuis 2014 est le suivant.

Parcelles	Surface	Années vente et/ou délivrance	Années exploitation	Acheteurs
16	7.79	2013	2013/2016	Commune délivrance bord de route
31.b	4.35	2013	2013/2017	Commune délivrance sur pied
17	8.23	2014	2015	Sebso
18	8.16	2014	2015	Sebso
29	4.19	2014	2017	Ribeiro
31.a	5.62	2014	2017	Ribeiro

Suite à la réunion de travail du 17 Juillet dernier et aux demandes de la Commune, l'ONF propose le martelage de la fin de la parcelle 31 pour un affouage sur pied et une éclaircie dans les épicéas de la parcelle 19 pour constituer un article de vente uniquement résineux.

La recette de vente permettra de réaliser la matérialisation des nouvelles limites de la forêt

A cet effet l'ONF proposera des devis de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré demande l'inscription à l'état d'assiette 2019 des parcelles 31b pour une surface de 3.40ha et 19 partie pour une surface de 9.38ha, une vente par appel d'offre de la parcelle 19p et autorise une exploitation avec une tête abatteuse, une délivrance sur pied des bois de la parcelle 31b, nomme comme garants pour cette exploitation les personnes suivantes : Louis AVEZAC, Camille LACOMME, Jacques DANFLOUS, fixe le lot d'affouage à 100.00€ et demande que soit organisé à la Mairie une réunion d'information sur les règles de sécurité en matière d'exploitation forestière, notamment sur le port obligatoire des Equipements de protection individuels (EPI), sur le rôle des garants et de l'ONF, dans ce type d'exploitation.

#### 8- Clôture de l'inscription au rôle de l'affouage

Madame le Maire informe que l'inscription au rôle de l'affouage parcelle 31p sur 3,40 ha est close depuis le 11/12/2018. Madame le Maire rappelle que la clôture du rôle d'affouage permet d'arrêter les bénéficiaires et de procéder au tirage au sort des lots.

A ce jour 13 personnes se sont inscrites pour cet affouage : Yves Peyriguer, Jean Sainikoff, SCI Sainikoff, Magali Furfaro, Alain Gaston Labat, Joséphine Danflous, Philippe Galibert, Jacques Danflous, Jean Lafue Blanc Claverie, Roger Menespa, José Jimenez, Eric Brocard, Dorotheo Prieto

Le rôle d'affouage pour la parcelle 31p de 3,40 ha est clos aux noms ci-dessus énumérés, soit 13 personnes.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 22 décembre à 10 H à la mairie avec un début d'exploitation mi-janvier.

#### 9- Création poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade après la demande du Maire auprès du CDG31 et l'avis de la commission. Madame Le Maire propose la création de poste d'adjoint technique Principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet (30 heures) et la nomination de l'agent ce qui induit la suppression du poste d'adjoint technique actuellement occupé.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création du poste, la nomination de l'agent et la suppression du poste précédent.

#### 10- Régime indemnitaire

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un régime indemnitaire avait été établi par les Municipalités précédentes, pour les agents des filières administratives (catégorie A) techniques et sociales. Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sa modification et d'intégrer la filière administrative (catégorie C)

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'intégration de la filière administrative (catégorie C)

#### 11- Décision modificative

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		10 105.00 €
<b>Total D 012 : Charges de personnel</b>		<b>10 105.00 €</b>
D 65548 : Autres contributions	10 105.00 €	
<b>Total D 65 : Autres charges gestion courantes</b>	<b>10 105.00 €</b>	

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

#### 12- Titularisation du poste d'adjoint administratif

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la titularisation du poste d'adjoint administratif ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Où l'exposé de sa Présidente, le Conseil Municipal approuve la titularisation du poste d'adjoint administratif ci-dessus mentionnée.

#### 13 – Renouvellement de la convention gras Savoye

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis plusieurs années une convention lie la commune à GRAS SAVOYE. Cette convention arrive à expiration au 31 Décembre 2018 et il serait souhaitable de la renouveler pour un an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce renouvellement et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

#### 14- Relevé de décisions du Maire

DIA SCI Galibert/ Prieto, 10 rue Peyraga

DIA Riedinger/ Pulido, 23 rue Vendôme

## 15 – Questions diverses

- **Proposition d'achat en location-vente du logement communal situé rue de Verdun.**

Le bien a été estimé à 28 000 € et le Conseil Municipal propose une vente et non une location-vente.

- **Proposition de vente des parcelles n°C945 et C638 à la commune :**

La propriétaire a informé la commune par courrier en date du 15 novembre de sa proposition de vente du bien à la commune pour un montant de 10 000 €. Compte tenu de l'état, des travaux qui devraient être engagés, la commune ne se positionne pas favorablement pour cette acquisition.

- **Exercice PPI Fibre Excellence**

Un exercice aura lieu mardi 18 décembre sans alerte de la population ni de moyen déployé sur le terrain.

- **Réunion publique dédiée à la sécurité pour les communes de la zone police**

Une réunion publique aura lieu le lundi 17 décembre à 18h30 salle du Belvédère à Saint Gaudens visant à échanger avec les services de police, présenter le dispositif de participation citoyenne permettant de développer la solidarité des habitants en ayant pour objectif la lutte et la prévention des cambriolages.

- **Demande d'entretien du chemin Lapeyrouse**

A la demande d'un propriétaire il a été demandé un devis pour l'entretien du chemin Lapeyrouse. Celui-ci s'élève à 2160 €. Il est à noter que l'accord de l'ensemble des propriétaires est nécessaire avant de pouvoir abattre les arbres et refaire le chemin à l'aide d'une pelle.

- **Licence IV**

Le juge commissaire du tribunal de commerce a demandé à la commune de refaire une proposition d'achat de la licence IV suite à la liquidation judiciaire des anciens locataires. La position du conseil municipal reste inchangée compte tenu que la licence est déjà propriété de la commune. La proposition reste à l'euro symbolique.

- **Cérémonie des vœux**

Compte tenu des réservations de la salle des fêtes elle est programmée le 26 janvier à 18h

- **réunion des associations**

La réunion entre la commune et les représentants des associations aura lieu le vendredi 18 janvier à 18h30 à la mairie.

- **Cahier de doléances**

Un cahier de doléances est ouvert à la mairie depuis le 8 décembre dernier à l'initiative de l'association des Maires Ruraux de France.

La séance est levée à 20h30

Madame le Maire soussignée constate que le compte rendu de la séance du 11 décembre 2018, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 14 décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales

Le Maire  
Laure Vignaux

